

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1164-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1164 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MASCOUCHE

AVIS PUBLIC est donné, conformément à l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1) :

1° Que le projet de Règlement numéro 1164-4 modifiant le règlement numéro 1164 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mascouche a été présenté lors de la séance du conseil du 31 août 2026 avec l'avis de motion 260831-25.

2° Que ce projet de règlement a pour objectif de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mascouche notamment par ce qui suit :

- Précision de la valeur du respect par l'ajout de la civilité comme composante;
- Ajout de valeurs propres à la Ville (fierté, ouverture, créativité, engagement);
- Ajout d'une règle déontologique sur l'usage responsable des technologies, dont l'intelligence artificielle.

3° Que ce règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 3038, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, le lundi 26 octobre 2026 à 19 h.

4° Que ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h de même que sur le site Web de la Ville <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 16 septembre 2026

La greffière et directrice des services juridiques,

Original signé par

Sandra De Cicco, avocate